

**RE : DCA: Plainte de la DCA concernant l'aérodrome des Sables d'olonne LF00**

1 message

Aéro Club de la Vendée <aeroclubdelavendee@orange.fr>

14 septembre 2023 à 11:05

À : "bureau@dca-des-olonne.fr" <bureau@dca-des-olonne.fr>, "alain.blanchard@isoagglo.fr" <alain.blanchard@isoagglo.fr>

Bonjour.

Nous venons de prendre connaissance de votre mail du 13.09.2023, concernant le F-GIKJ pour non respect des horaires stipulés, mesure 9 de la charte de bonne conduite.

La charte n'interdit pas un décollage dans les horaires mentionnés **pour un vol privé**, contrairement à des tours de piste.

Concernant le bruit de cet appareil, il se trouvait en phase de montée après décollage à 122 m d'altitude d après l'enregistrement sur le site Flightradar à pleine puissance pour atteindre son altitude de croisière. Rien de plus normal dans ces conditions. **Il possède un certificat acoustique N°111134 délivré par la DGAC.**

VOTRE PLAINTÉ N'EST PAS RECEVABLE.

Accessoirement, merci d'utiliser l'annexe formulaire de plainte pour vos réclamations.

Cordialement.

A.BESSEAU.

Président de l'ACV.

Le : 13 septembre 2023 à 22:44 (GMT +02:00)**De** : "bureau@dca-des-olonne.fr" <bureau@dca-des-olonne.fr>**À** : "alain.blanchard@isoagglo.fr" <alain.blanchard@isoagglo.fr>**Objet** : DCA: Plainte de la DCA concernant l'aérodrome des Sables d'olonne LF00

Bonsoir.

Ci joint un signalement (plainte) concernant le DR40 immatriculé F-GIKJ (aéroclub de Vendée) pour non respect des horaires stipulés mesure 9 de la charte de bonne conduite.

De plus merci de confirmer si cet appareil est équipé d'un silencieux ,car les nuisances sonores de cet aéronef sont inacceptables.

En fichier joint les éléments.

Nota : Suite à la réunion en commission de suivi en sous préfecture ,monsieur Blanchard a souhaité un guichet unique pour recenser les plaintes. Nous nous y opposons avec fermeté , car le président de l'aéroclub est juge et parti. il considère que ces plaintes ne sont pas opposable (propos tenus à la réunion comité de suivi du 09 juin 2023 en présence de Monsieur le Sous-Préfet). Ce n'est pas acceptable pour nos adhérents qui souhaitent que les acteurs autour de ce dossier soient conscients des nuisances supportées par les riverains. Nous allons donc à partir de ce jour vous envoyer de manières régulières les plaintes déjà reçues et bien évidemment celles à venir.

Bien évidemment, nous ferons un suivi sur notre site internet et autre pour nos adhérents et pétitionnaires.

Cordialement

Le Président de la DCA

Philippe JAMINAIS



Re: [INTERNET] DCA: Plainte de la DCA concernant l'aérodrome des Sables d



DZPAF OUEST dcpaf-bpa-rennes dcpaf-bpa-rennes@interieur.gouv.fr [via dca-des-olannes.fr](mailto:via@dca-des-olannes.fr)

À bureau, alain.blanchard, pref-cabinet, AUDIBERT

Bonjour,

La Brigade de Police Aéronautique de Rennes accuse réception de votre message.

Toutefois, la charte de bonne conduite de l'aérodrome des Sables-d'Olonne n'est pas opposable.

Je suis donc au regret de vous informer que notre service est incompétent en la matière.

Respectueusement,

La Brigade de Police Aéronautique de Rennes

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] DCA: Plainte de la DCA concernant l'aérodrome des Sables d'olannes LF00

De : bureau@dca-des-olannes.fr

Pour : alain.blanchard@isoagglo.fr

Date : 13/09/2023 22:44

Bonsoir.

Ci joint un signalement (plainte) concernant le DR40 immatriculé F-GIKJ (aéroclub de Vendée) pour non respect des horaires. De plus merci de confirmer si cet appareil est équipé d'un silencieux, car les nuisances sonores de cet aéronef sont inacceptables. En fichier joint les éléments.

Nota : Suite à la réunion en commission de suivi en sous préfecture, monsieur Blanchard a souhaité un guichet unique pour traiter les plaintes. Le président de l'aéroclub est intervenu et a précisé qu'il considère que ses plaintes ne sont pas opposables (comme toutes les plaintes).